

FRANCE

Palais et parc de Versailles

Brève description

Lieu de résidence privilégié de la monarchie française de Louis XIV à Louis XVI, le château de Versailles, embelli par plusieurs générations d'architectes, de sculpteurs, d'ornemanistes et de paysagistes, a été pour l'Europe pendant plus d'un siècle le modèle de ce que devait être une résidence royale.

1. Introduction

Année d'inscription 1979

Agence responsable de la gestion du site

- Adresse postale Non communiquée
- e-mail :
- site web :

2. Déclaration de valeur

Critères de l'inscription initiale C (i), (ii), (vi)

Justification fournie par l'Etat partie

Justifier l'appartenance du Domaine National de Versailles à un bien culturel de "valeur universelle exceptionnelle" c'est sans nul doute faire un truisme culturel tant Versailles est renommé non seulement en France mais universellement.

Néanmoins selon le critère i nous pouvons affirmer que le Domaine de Versailles est une réalisation artistique et esthétique unique, un chef d'œuvre de l'esprit créateur de l'homme par l'ampleur et la perfection du programme réalisé.

Selon le critère (ii) Versailles a eu une influence considérable sur l'architecture, la conception des jardins et du paysage classique en général.

Selon le critère (iii) le Domaine de Versailles forme un ensemble architectural de jardins, de bois et de plans d'eau unique à l'époque classique en Europe. Selon le critère (vi) Versailles est inséparable de Louis XIV et du Grand Siècle européen.

Justification fournie par l'organisation consultative

L'ICOMOS recommande l'inscription au titre des critères (i), (ii) et (vi).

(i). L'ensemble des palais et du parc de Versailles

constitue une réalisation artistique unique, tant par son ampleur que par sa qualité et son originalité.

(ii). Versailles a exercé une influence considérable dans l'Europe francisée de la fin du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle. Wren s'est souvenu de Versailles à Hampton Court, Schlüter à Berlin, en dessinant les façades du Palais Royal. De petits Versailles s'élevèrent un peu partout : à Nymphenbourg, à Schleissheim, à Carlsruhe, à Würzburg, à Stockholm, à Potsdam, etc. Les jardins de Le Nôtre, dessinés par l'architecte lui-même ou par ses imitateurs ne se comptent pas: de Windsor à Cassel, à la Granja, jusqu'en Suède, au Danemark, en Russie...

(vi). Le Palais de Versailles fut le cadre le plus adéquat, le mieux adapté à la vie de la cour de France pendant un siècle et demi. Louis XIV y perfectionna « l'étiquette ».

C'est à Versailles que le peuple de Paris vint enlever Louis XVI et Marie-Antoinette, le 6 octobre 1789.

Décision du Comité

Le Comité n'a fait aucune observation.

- Une proposition de texte a été faite par l'Etat partie

Limites et zone tampon

- Statut des limites du site : adéquat
- Aucune zone tampon n'a été définie
- L'Etat partie aimerait définir une zone tampon incluant le secteur sauvegardé (1973, revu en 1999), le site de la plaine de Versailles (protégé depuis 2000) et les « grands environs » protégés en vertu de la loi sur les Monuments Historiques

Déclaration d'authenticité/intégrité

- Les valeurs du site du patrimoine mondial ont été maintenues

3. Protection

Dispositions législatives et administratives

- Monuments Historiques ; Code du patrimoine ; Code de l'urbanisme ; Code de l'environnement
- Les dispositions de protection sont jugées très efficaces

Mesures prises/proposées :

- Etendre les mesures de protection dans le cadre de la loi sur les Monuments Historiques (notamment en ce qui concerne la protection/préservation du système hydraulique

alimentant les fontaines et qui se trouve en dehors du périmètre protégé)

4. Gestion

Utilisation du site/bien

- Attraction pour les visiteurs

Régime de gestion/administratif

- Comité directeur
- Gestion par l'Etat partie ; gestion dans le cadre d'une législation de protection ; gestion par accord contractuel entre l'Etat partie et un tiers
- Gestionnaire de site à temps complet
- Les pouvoirs publics essentiellement engagés dans la gestion du site sont de niveau : national
- Le système de gestion en vigueur est suffisamment efficace

5. Plan de gestion

- Un plan de gestion a été mis en œuvre
- Début de la mise en œuvre : janvier 2003 (date de fin proposée : 2020)
- Titre (le cas échéant) : Schéma directeur d'aménagement du Grand Versailles
- Très efficace
- La supervision de la mise en œuvre du plan de gestion plan et le contrôle de son efficacité incombent à : l'Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles, 78000 Versailles. Internet : www.chateauversailles.fr

6. Ressources financières

Situation financière

- Budget de l'Etat ; associations/fondations privées (Société des Amis de Versailles ; American Friends of Versailles, etc.)
- Aucun financement obtenu par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine mondial
- Suffisant

7. Effectifs

- Nombre d'employés : 794

Possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes :

- Bonne : gestion, gestion des visiteurs
- Moyenne : conservation, interprétation, éducation
- Les ressources humaines sont inadéquates

8. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

- Institutions scientifiques et nationales (ministères) ; institutions régionales et locales
- Services de conservation des musées
- Aucune formation sur la gestion du site

9. Gestion des visiteurs

- Statistiques visiteurs : 5 100 000 visiteurs en 2004 (les chiffres sont stables sur 2003-2004)
- Installations disponibles : nombreux centres d'accueil des visiteurs, boutiques de musée, restaurants, vestiaires, toilettes

10. Etudes scientifiques

- Estimation des risques ; études relatives à la valeur du site ; exercices de suivi
- Etudes utilisées pour la gestion du site et les travaux de conservation/restauration
- Etudes historiques, études en vue d'interventions de conservation/restauration, études pour la décoration intérieure/l'agencement

11. Education, information et renforcement de la sensibilisation

- Nombre insuffisant d'écriteaux indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ;
- Emblème de la Convention du patrimoine mondial utilisé sur certaines publications ;
- Bonne sensibilisation au patrimoine mondial parmi les visiteurs et les autorités locales mais insuffisante parmi les collectivités locales et les entreprises
- Une stratégie éducative a été établie pour le site
- Visites scolaires, pièces de théâtre, ateliers, animations audiovisuelles, journée du patrimoine, visites guidées ou autoguidées, etc.
- Le site possède un site web
- Aucune participation locale

12. Facteurs affectant le bien (Etat de conservation)

Rapports de suivi réactif

- Sessions du Bureau du patrimoine mondial : 24e (2000)

Interventions de conservation

- En raison de l'importance du site, les travaux de conservation/restauration sont permanents

- 2000 : restauration de la façade et des menuiseries extérieures du palais
- Restauration des bâtiments du parc
- Restauration en cours de la galerie des glaces
- Travaux de conservation dans les jardins
- Etat actuel de conservation : adéquat

Menaces et risques pour le site

- Pression due au développement, catastrophe(s) naturelle(s), pression due aux visiteurs/au tourisme
- Développement de la ville de Versailles et des villes voisines ; manque d'eau pour les fontaines du parc ; la pression due aux visiteurs rend difficile la gestion des visiteurs
- Mesures d'urgence prises : meilleur contrôle/meilleure gestion des flux de visiteurs et réorganisation des visites ; interventions sur les circuits/réseaux hydrauliques dans les jardins

13. Suivi

- Programme officiel de suivi

14. Conclusions et mesures recommandées

- Conservation
- Point faibles de la gestion : gestion des visiteurs
- Actions futures : meilleur contrôle/meilleure gestion des flux de visiteurs et réorganisation des visites
- Calendrier de mise en œuvre : 2003-2010
- Aucun financement du patrimoine mondial sollicité